



MANDAT

Groupe de réflexion conjoint entre le PelAC et le CC EOS sur les impacts des développements ORE et les désignations des sites de conservation (GD sur la dimension spatiale)

Contexte

En 2020, le CC EOS et le PelAC se sont réunis pour la première fois afin d'élaborer conjointement un avis à l'intention de la Commission européenne pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts sismiques (<u>lien</u>) qui a été soumise le 4 août 2020. La réponse de la Commission du 14 octobre 2020 a indiqué que cette demande n'était pas appropriée car elle ne correspondait pas au champ d'application et au calendrier de la coopération de la Commission avec le CIEM (<u>lien</u>).

Suite à cet avis, une soumission supplémentaire pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts des développements de l'énergie éolienne a été faite le 4 novembre 2020 (<u>lien</u>) avec le soutien du CC EOS. Une fois de plus, la réponse de la Commission a indiqué que cette demande n'était pas appropriée car elle ne correspondait pas au champ d'application et au calendrier de la coopération de la Commission avec le CIEM (<u>lien</u>).

En raison de la pandémie de COVID-19, le suivi de ces questions a été retardé. Lors de la réunion inter-CC du 19 janvier 2022 (<u>lien</u>), deux présentations ont été faites sur les sujets susmentionnés et les services de la Commission ont aimablement accepté de rejoindre les conseils consultatifs dans un atelier virtuel dédié afin de poursuivre les discussions. Cela a conduit à la soumission d'un avis conjoint sur les impacts du bruit sous-marin et des développements de l'énergie éolienne offshore sur la pêche commerciale le 11 octobre 2022 (<u>lien</u>). Dans sa réponse du 28 février 2023, la Commission souligne que divers projets ainsi que des initiatives nationales, régionales et à l'échelle de l'UE sont en place pour traiter les questions soulevées par les conseils consultatifs (<u>lien</u>), le programme de travail Horizon Europe pour 2024 prévoyant un investissement de 10 millions d'euros pour la "minimisation des impacts environnementaux et l'optimisation des impacts socio-économiques lors du déploiement, de l'exploitation et du démantèlement des parcs éoliens en mer".

Avec la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine, les États membres des zones de compétence du CC EOS et du PelAC ont rapidement avancé dans la planification et le développement des énergies renouvelables en mer (ORE). Afin d'aborder spécifiquement les vastes plans au sein de la ZEE irlandaise, les deux CC ont organisé une réunion d'information le 11 janvier 2023 pour rassembler





des connaissances et des informations sur le contenu du Maritime Area Planning Act 2021 et ses impacts sur les zones de pêche dans la ZEE irlandaise (lien).

Les impacts potentiels des développements d'ORE se répartissent en plusieurs catégories, identifiées notamment dans la soumission conjointe du 11 octobre 2022. La "compression spatiale" due au nombre et à l'étendue des demandes de sites préoccupe beaucoup les comités consultatifs. Cette situation est aggravée par le fait que la <u>stratégie de l'UE en matière de biodiversité</u> fixe l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030, ce qui pourrait entraîner de nouveaux déplacements et la fermeture de pêcheries de l'UE. Il est urgent d'améliorer la coordination entre la gestion de la pêche et les processus de planification de l'espace maritime. La Commission l'a également reconnu dans sa communication sur la PCP (<u>SWD(2023) 103 final</u>), publiée en février 2023, tout en appelant à une suppression progressive de toute la pêche de fond mobile dans les AMP (<u>COM(2023) 102 final</u>), conformément aux objectifs de la directive-cadre sur la sécurité maritime et à la proposition de loi sur la restauration de la nature.

Objectif

Le groupe de discussion examinera les avis précédemment soumis (comme détaillé ci-dessus) en ce qui concerne les impacts potentiels des activités sismiques sur les espèces de poissons commerciales, y compris le bruit sous-marin, et le développement de l'ORE, et assurera le suivi des questions identifiées, le cas échéant.

En outre, le groupe de réflexion examinera dans quelle mesure les pêcheries dans les zones de compétence des comités consultatifs sont susceptibles d'être affectées par un rétrécissement de l'espace en raison des divers développements en cours et prévus pour l'avenir. Cela inclut, sans s'y limiter, les développements ORE et les désignations d'AMP.

Résultats

Le groupe de discussion élaborera des avis à l'intention de la Commission européenne et des États membres sur les points identifiés dans le cadre du suivi des avis précédents des comités consultatifs, ainsi que sur le thème du resserrement spatial auquel sont confrontées les pêcheries dans les zones relevant de sa compétence.

Proposition de présidence : Gonçalo Carvalho, Sciaena - Océan # Conservation #

Sensibilisation

Vice-président : à confirmer





Rapporteur: Anne-Marie Kats, Secrétariat PelAC; Mo Mathies, Secrétariat CC EOS

Langue de travail : Anglais

Durée : continue jusqu'à dissolution par les membres

Le groupe effectuera son travail par le biais de réunions virtuelles et d'une procédure électronique écrite, à moins qu'une réunion physique ne soit nécessaire et demandée par les membres du groupe de travail pour faciliter l'élaboration d'un avis.

<u>CC EOS :</u> le groupe de discussion sur la dimension spatiale fonctionnera au sein du groupe de travail horizontal. En fonction du calendrier d'élaboration et de finalisation de l'avis, celui-ci pourra être soumis à la procédure écrite pour révision et adoption ou être approuvé lors de l'une des prochaines réunions du Groupe de Travail Horizontal ou de comité exécutif du CC EOS.

<u>PelAC</u>: le groupe de_discussion sur la dimension spatiale fonctionnera sous l'égide du groupe de travail sur les écosystèmes. En fonction du calendrier d'élaboration et de finalisation de l'avis, celui-ci pourra être soumis à la procédure écrite pour révision et adoption ou être approuvé lors de l'une des prochaines réunions du groupe de travail I et du comité exécutif de la PelAC.

Membres

Nom	Organisation	Pays	CC